

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2864

11 décembre 2007

SOMMAIRE

Albergo Finances S.A.	137465	Kernel Holding S.A.	137451
Allfunds International S.A.	137454	Land Investments S.A.	137471
Banbonne Investments S.A.	137467	Laura Holding S.A.	137463
BB Holding S.A.	137465	Les Pléiades S.A.	137465
B & B Lux-Manu S.à.r.l.	137467	Litoprint S.A.	137430
Building Immobiliare S.A.	137434	LMVL S.A.	137470
Carabo Holding S.A.	137465	Macquarie CountryWide Jena Burgau Sarl	137472
CETP Participations S.à r.l. SICAR	137470	Melanie S.A.	137427
Citadel Telecom	137464	Mine Holding S.A.	137432
Cordoba Investment Holding S.A.	137426	Murten Financière S.A.	137426
Domino Finance S.A.	137431	New Life 2005 S.A.	137464
East West Tiles S.A.	137432	O.I.O. Overseas Investment Opportunities S.A.	137433
Edifinvest Holding S.A.	137471	Oliva International S.A.	137428
E&G Fonds	137466	Pareturn	137433
E. Sec C@pital S.A.	137464	Polowanie S.A.	137433
European Brand Participations S.A.	137471	Protein System	137469
Faldo Holding S.A.	137435	Sands Crédit S.A.	137472
Finchaussures S.A.	137465	Signal Lux Investment S.A.	137427
Firwind Finance S.A.	137472	Société Européenne de Participations et Investissements	137426
Gecofisc S.A.	137465	Spidolswäscherei	137468
Geyser S.A.	137467	Sports Group Development S.A.	137432
Holiday Investment S.A.	137435	Stella Holding S.A.	137434
Interimmo 2 S.A.	137435	Tane Holding S.à r.l.	137472
International Holding EVS	137470	Vötra GmbH	137464
JPMorgan Funds	137428	Vratislavia Holdings S.A.	137451
JPMorgan Funds	137429	Vratislavia Holdings S.A.	137454
JPMorgan Series II Funds	137430		
JPMorgan Series II Funds	137431		
Kernel Holding S.A.	137449		

Murten Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 79.762.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme ARRAS HOLDING SA, prédésignée, sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le jeudi 27 décembre 2007 à 10.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2006,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
- Allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2006,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus au commissaire aux comptes,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007136761/7430/20.

SEPINVEST S.A., Société Européenne de Participations et Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 37.082.

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société aura lieu le 28 décembre 2007 à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Les porteurs d'actions sont priés de présenter les titres actionnaires et les éventuelles déclarations de blocage délivrées par l'Institut Bancaire ou la Fiduciaire autorisé, au Président de l'assemblée avant le début de celle-ci, afin qu'ils puissent être vérifiés.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2007138009/6312/19.

Cordoba Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 33.509.

Sur les mille cent (1.100) actions émises, cinquante-six (56) actions entièrement libérées, soit moins de la moitié des actions émises ont été représentées à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 novembre 2007 qui, en conséquence, n'a pu ni délibérer, ni valablement décider des points à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société sont dès lors priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société («l'Assemblée Générale») qui se tiendra le vendredi 11 janvier 2007 à 11.00 heures au siège social de la Société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Donner décharge aux administrateurs et au commissaire actuellement en fonction.
2. Décision de dissoudre la Société et prononcer la mise en liquidation à compter de ce jour.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

L'Assemblée Générale pourra délibérer sur les points de l'ordre du jour quel que soit la portion du capital représentée et les décisions sur les points de l'ordre du jour pourront être valablement prises à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale. Chaque action donne droit à une voix. L'exercice du droit de vote afférent aux actions sur lesquelles les versements n'ont pas été opérés est cependant suspendu aussi longtemps que ces versements, régulièrement appelés et exigibles, n'auront pas été effectués.

Tout propriétaire d'actions au porteur désirant voter à l'Assemblée Générale devra déposer ses actions avant le jeudi 10 janvier 2008 à 11.00 heures au siège social de la Société. Ces actions resteront bloquées jusqu'au lendemain de l'Assemblée Générale.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent être présents en personne ou par mandataire à l'Assemblée Générale. Des procurations seront envoyées aux propriétaires d'actions nominatives qui peuvent se faire représenter. Les actionnaires n'étant pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale sont invités à faire parvenir lesdites procurations concernées dûment complétées et signées au siège social de la Société avant le jeudi 10 janvier 2008.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007139089/651/32.

Signal Lux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 18.458.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société SIGNAL LUX INVESTMENT S.A. qui se réunira le 27 décembre 2007 à 14.00 heures devant le notaire Henri Hellinckx, résidant au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital par apport en nature et création de classes d'actions;
2. Modification de la composition du Conseil d'Administration et des pouvoirs d'engagement et de signature des administrateurs;
3. Modification des statuts de la société tenant compte des décisions ci-dessus;
4. Nomination d'administrateurs;
5. Discussion au sujet d'une éventuelle scission de la société;
6. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire requièrent un quorum de présence représentant au moins la moitié du capital social et seront adoptées si elles sont votées et approuvées par les deux tiers des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007139560/587/22.

Melanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.974.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 12 décembre 2007 à 12.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

137428

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133763/58/22.

Oliva International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.256.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 novembre 2007, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 janvier 2008* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007140507/795/18.

JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Annual Meeting») of JPMorgan FUNDS (the «Company») will be held on Wednesday, *19 December 2007* at 4.00 p.m. (Luxembourg time), at the Registered Office of the Company, as set out above, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended 30 June 2007.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended 30 June 2007.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended 30 June 2007.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended 30 June 2007.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of Mr Iain OS Saunders, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans, Mr Jean Frijns, Mr Robert van der Meer, Mr Berndt May and Ms Andrea L Hazen to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 30 June 2008.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 30 June 2008.
8. Allocation of the results for the accounting year ended 30 June 2007.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

137429

Voting

Resolutions on the Agenda of the Annual Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Annual Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy (available from the Registered Office of the Company or via the internet site www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra) and return it by no later than the close of business in Luxembourg on Monday, 17 December 2007 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000), or, to your usual client adviser.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007136936/755/35.

JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Notice is hereby given that the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Extraordinary Meeting») of JPMorgan FUNDS (the «Company») will be held on Wednesday, 19 December 2007 immediately following the Annual Meeting, as stated above, at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 11 of the Articles of Incorporation of the Company (the «Articles») in order to provide that the general meetings are passed by a majority of the votes cast in accordance with the provisions of the law of 10 august 1915 relating to commercial companies as amended.
2. Amendment of Article 14 of the Articles to detail the modalities of calculation of quorum and majority at the meetings of the Board of Directors.
3. Amendment of Article 21 of the Articles to allow the Board of Directors to compulsorily redeem or convert into another class of shares, the shares of shareholders falling below a certain holding amount determined by the Board of Directors, and subject to a one month prior notice to the relevant shareholders.
4. Amendment of Article 21 of the Articles to allow the Board of Directors to liquidate, merge, reorganised a sub-fund or a class of shares by way of a division into one or more sub-fund or class, if the Board of Directors determines that it cannot be operated in an economically efficient manner, if justified by the interest of the shareholders of the Company or to proceed to an economic rationalization.
5. Amendment of Article 23 inter alia to include the fees of listing and quotation on regulated markets in the liabilities of the Company.
6. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 3, 4, 17, 23 and 29 of the Articles.

Voting

All resolutions on the Agenda of the Extraordinary Meeting will require a quorum of 50% of the shares outstanding and will be passed by a majority of two thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

If the quorum is not reached, a second Extraordinary General Meeting will be convened for Friday, 15 February 2008 at 12.00 p.m. (Luxembourg time) with the same Agenda. There is no quorum required for the reconvened Extraordinary General Meeting and all resolutions will be passed by a majority of two thirds of the votes cast. The proxy attached will remain valid for the reconvened extraordinary general meeting unless expressly revoked.

The text of the proposed amendments to the Articles is available free of charge, at the registered office of the Company.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Annual Meeting and the Extraordinary Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy (available from the Registered Office of the Company or via the internet site www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra) and return it by no later than the close of business in Luxembourg on Monday, 17 December 2007 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000), or, to your usual client adviser.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007136938/755/44.

Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.107.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 novembre 2007, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 janvier 2008* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007140509/795/18.

JPMorgan Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 39.252.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Annual Meeting») of JPMorgan SERIES II FUNDS (the «Company») will be held on Wednesday, *19 December 2007* at 3.00 p.m. (Luxembourg time), at the Registered Office of the Company, as set out above, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended 31 July 2007.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended 31 July 2007.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended 31 July 2007.
4. Discharge of the Directors and the Auditor in respect of their duties carried out for the accounting year ended 31 July 2007.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of Mr Iain Os Saunders, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans, Mr Jean Frijns, Mr Robert van der Meer, Mr Berndt May and Ms Andrea L Hazen to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 31 July 2008.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 31 July 2008.
8. Allocation of the results for the accounting year ended 31 July 2007.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda of the Annual Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Annual Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy (available from the Registered Office of the Company or via the internet site www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra) and return it by no later than the close of business in Luxembourg on Monday, 17 December 2007 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000), or, to your usual client adviser.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007136939/755/35.

JPMorgan Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 39.252.

Notice is hereby given that the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Extraordinary Meeting») of JPMorgan SERIES II FUNDS (the «Company») will be held on 19 December 2007 immediately following the Annual Meeting, as stated above, at the Registered Office of the Company, as set out above, with the following Agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 8 of the Articles of incorporation of the Company (the «Articles») to clarify the circumstances in which the Company may decline to issue shares.
2. Amendment of Article 11 of the Articles in order to provide that the resolutions at general meetings are passed by a majority of the votes cast as defined by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended.
3. Amendment of Article 14 of the Articles to clarify the modalities of attendance and calculation of quorum and majority at the meetings of the Board of Directors, and to specify that the Chairman shall not have a casting vote.
4. Amendment of Article 17 to specify that the concept of personal interest of any director or officer of the Company shall not be applicable to decisions relating to current operations of the Company.
5. Amendment of Article 21 of the Articles to provide for additional circumstances in which the Board of Directors may decide to liquidate, merge, reorganise a class or a sub-class of shares of the Company.
6. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 3, 20, 23 and 24 of the Articles.

Voting

All resolutions on the Agenda of the Extraordinary Meeting will require a quorum of 50% of the shares outstanding and will be passed by a majority of two thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

If the quorum is not reached, a second Extraordinary General Meeting will be convened for Friday, 15 February 2008 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the same Agenda. There is no quorum required for the reconvened Extraordinary General Meeting and all resolutions will be passed by a majority of two thirds of the votes cast.

The text of the proposed amendments to the Articles is available free of charge, from the Registered Office of the Company.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Extraordinary Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy (available from the Registered Office of the Company or via the Internet site www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra) and return it by no later than the close of business in Luxembourg on Monday, 17 December 2007 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000), or, to your usual client adviser.

The Form of Proxy will remain valid for the reconvened Extraordinary General Meeting unless expressly revoked.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007136941/755/41.

Domino Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 87.900.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 décembre 2007 à 13.45 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 9 novembre 2007, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la

dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133702/29/18.

Sports Group Development S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.579.

La deuxième Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 8 novembre 2007 à 11.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 28 décembre 2007 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du Liquidateur, Monsieur Pierre Schill,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination du Commissaire à la liquidation, la FIDUCIAIRE GLACIS.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007131888/755/17.

East West Tiles S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.516.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 décembre 2007 à 14.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 15 octobre 2007, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133704/29/18.

Mine Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.332.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 décembre 2007 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 15 octobre 2007, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la disso-

lution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133706/29/18.

O.I.O. Overseas Investment Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.744.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 décembre 2007 à 15.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 19 octobre 2007, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133708/29/18.

Polowanie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.757.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 décembre 2007 à 16.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 12 novembre 2007, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133709/29/18.

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (l'«Assemblée») de PARETURN (la «Société»), qui se tiendra dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange le vendredi 21 décembre 2007 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.

2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 30 septembre 2007.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister ou se faire représenter à l'Assemblée, les détenteurs au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg où des formules de procuration sont disponibles.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007135626/755/26.

Stella Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.234.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 décembre 2007 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 15 octobre 2007, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133714/29/18.

Building Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.611.

Convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 12 décembre 2007 à 11.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133765/58/21.

Interimmo 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.938.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui aura lieu extraordinairement le 12 décembre 2007 à 11.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Délibération sur base de l'article 100 de la Loi du 10 août 1915;
7. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133766/58/22.

Holiday Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.444.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 12 décembre 2007 à 10.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133767/58/21.

Faldo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 59.567.

PROJET DE SCISSION DU 28 NOVEMBRE 2007

Dans un but de réorganisation par le regroupement des différentes activités stratégiques du groupe,

le Conseil d'Administration de FALDO HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, au capital social de EUR 774.245,85 (sept cent soixante-quatorze mille deux cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-cinq cents), représenté par 31.233 (trente et un mille deux cent trente-trois) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 59.567 (ci-après définie «l'ancienne FALDO», la «Société» ou la «Société à scinder»)

constituée par un acte du notaire Maître Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, le 28 Mai 1997, publié au Mémorial C numéro 504 du 17 septembre 1997 page 24.164, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le même notaire soussigné en date du 6 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1018 du 24 mai 2006, page 48856,

propose de procéder à la scission de la Société par la constitution de deux nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois, dénommées ci-après les «nouvelles sociétés», toutes deux ayant le statut fiscal «soparfi».

Les nouvelles sociétés auront chacune leur siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri et porteront les dénominations sociales de:

- FALDO HOLDING S.A., d'une part, (dénommée ci-après FALDO HOLDING),
- ROSES IMMOBILIER S.A., d'autre part, (dénommée ci-après: ROSES IMMOBILIER).

Le capital social de FALDO HOLDING sera de EUR 400.000,00 (Quatre cent mille euros), représenté par 400 (quatre cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (Dix Euros) chacune, toutes entièrement libérées,

Le capital social de ROSES IMMOBILIER sera de EUR 1.000.000,00 (un million euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille Euros.) chacune, toutes entièrement libérées.

La scission de la Société s'opère conformément aux dispositions des articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tels que modifiés (ci-après «la loi sur les sociétés»).

Les comptes retenus pour déterminer les conditions de l'opération sont ceux arrêtés par le Conseil d'administration en date du 30 septembre 2007.

Les actionnaires de la Société sont appelés, à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société (date de la scission) qui se tiendra un mois au moins après la publication du présent projet, à approuver la scission par laquelle la Société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, aux deux nouvelles sociétés FALDO HOLDING S.A. et ROSES IMMOBILIER SA, l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement sans exception.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, celle-ci apportera, conformément à la section XV sous-section II de la loi sur les sociétés, aux deux nouvelles sociétés tous ses éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations sans exception ni réserve. En conséquence, le patrimoine de la Société scindée sera intégralement dévolu aux deux nouvelles sociétés dans l'état où il se trouvera à la date de ladite scission.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées, à compter de la date du 1^{er} octobre 2007 comme accomplies pour compte de celle des nouvelles sociétés issues de la scission à laquelle a été attribuée l'actif ou le passif sur lequel portent les opérations concernées.

En échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, sans exception, de la Société, les actionnaires de la Société recevront pour 78,08 actions de la Société, 1 action dans FALDO HOLDING et pour 31,23 actions, 1 action dans ROSES IMMOBILIER, issues de la scission, sans soulte, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

En outre, l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés est applicable à la scission, les actions de chacune des deux nouvelles sociétés étant attribuées aux actionnaires de la Société proportionnellement à leurs droits dans le capital de la Société. En ces circonstances il est fait abstraction d'un rapport écrit d'un expert indépendant.

Les actions des nouvelles sociétés seront inscrites au nom des actionnaires de la Société sur les registres des actions nominatives de chacune des deux nouvelles sociétés dès que la scission sera approuvée. Les actions de la Société seront annulées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société approuvant la scission.

Un certificat d'inscription nominative sera remis à chaque actionnaire de chacune des deux nouvelles sociétés au cas ou ces actionnaires le demandent.

Les nouvelles actions donneront droit au bénéfice dans les nouvelles sociétés dès le 1^{er} octobre 2007.

Les actions des deux nouvelles sociétés donneront le droit de participer aux votes sur les bénéfices et boni de liquidation éventuels de ces sociétés dès l'approbation de la scission par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

La Société n'a émis aucune part bénéficiaire ni aucune action privilégiée. En conséquence, aucun actionnaire ne dispose de droit spéciaux et aucun titre autre que des actions n'est émis par les deux nouvelles sociétés;

A l'exception de la rémunération normale due à l'expert indépendant pour son travail, aucun avantage particulier n'est attribué aux experts indépendants, ni au Commissaire aux comptes, ni aux membres du Conseil d'administration de la Société ou des sociétés bénéficiaires eu égard à l'opération de scission.

Les éléments du patrimoine total, actif et passif de la Société, tels qu'arrêtés au 30 septembre 2007, sont les suivants:

Actif

B./1. - Frais d'établissement / Frais d'établissement	16.288.91	16.288,91
2020-02, Frais d'augment. de capital (5 octobre 2001)	8.439.44	8.439,44
2020-03, Frais d'augment. de capital (27 juin 2001)	2.555.58	2.555,58
2040-01, Frais changement de statuts (28 juin 2002)	1.552.51	1.552,51
2040-02, Frais changement de statuts (6 février 2006)	3.741.38	3.741,38
B./2. - Frais d'établissement / Amortissements frais d'établissement	-16.288.91	-13.104,07

2029-02, Amort. frais d'augment. de capital (5 octobre 2001)	-8.439,44	-8.439,44
2029-03, Amort. frais augment. capital (27 juin 2001)	-2.555,58	-2.555,58
2049-01, Amort. frais Changement de statuts 28 juin 2002	-1.552,51	-1.423,13
2049-02, Amort. frais Changement de statuts 6 février 2006	-3.741,38	-685,92
C./5. - Actif immobilisé / Immobilisations financières	7.995.593,44	7.218.869,50
2800-01, TRASFITALIA Srl (Ex-Elcor Srl) 99 %	10.415,40	10.415,40
2800-03, PARTICIPATION FIDUCIAIRE 90% N ° 1	1.170.000,00	1.170.000,00
2800-04, PARTICIPATION FIDUCIAIRE GmbH 90% N ° 2	45.000,00	45.000,00
2800-05, PARTICIPATION FIDUC. SIREFID 70% N.3	32.760,00	32.760,00
2800-06, DO.NI Srl 99,90%	1.498.500,00	1.498.500,00
2800-07, LEONARDO LUCE ITALIA SpA 10%	400.000,00	0,00
2800-51, PARTICIPATION FIDUC. SERVIZIO ITALIA 30% N.3	14.040,00	14.040,00
2900-05, Financement TRASFITALIA 2,5% 29 novembre 2004	1.052.886,77	1.052.886,77
2900-06, FINANCEMENT DO.NI Srl Eur 1an +0,5%	13.351,59	13.351,59
2900-07, FINANCEMENT DO.NI Srl EURIBOR 1an+0,5 EUR	3.758.639,68	3.381.915,74
C./7. - Actif immobilisé / Correction de Valeur Immobilisations Financières	-45.000,00	-45.000,00
2851-01, Corr. de val. sur Part. Fiduc. GmbH	-45.000,00	-45.000,00
D./1. - Actif circulant / Créances	5.643.196,60	5.643.196,60
2901-02, Financ. Part fiduciaire n ° 1 EUR 1an+0,50% 25 mai 2006	3.500.000,00	3.500.000,00
4102-01, Achat Créance TRASFITALIA Srl	2.143.196,60	2.143.196,60
4128-01, Créance sur INVEST GENERALI (14 décembre 2005)	0,00	130.000,00
D./2./1. - Actif circulant / Divers à recevoir / Produits à recevoir année en cours . . .	244.579,02	159.840,34
4141-01, Ints à recevoir sur financement Do.Ni Srl	111.956,07	95.140,07
4141-02, Ints à recevoir sur financement TRASFITALIA	19.741,63	0,00
4141-03, Ints à recevoir sur financement Part fiduc 1	112.881,32	64.700,27
D./2./2. - Actif circulant / Divers à recevoir / Produits à recevoir années précédentes	182.248,75	0,00
4041-01, Intérêts échus sur financement 2005 (Doni Srl)	23.276,06	0,00
4041-02, Intérêts échus sur financement 2006 (Doni Srl)	94.272,42	0,00
4041-03, Intérêts échus sur financement 2006 (Part Fiduc.1)	64.700,27	0,00
D./IV./2. - Actif circulant / Avoirs en banques et caisse / Comptes courants SEB	462,33	15.498,14
5500-1-EUR, Compte Courant SEB EUR	462,33	15.498,14
E. - Comptes à solder	325.000,00	325.000,00
4997-01, Prime de remboursement EO 18 mars 2004/2009	325.000,00	325.000,00
F. - Comptes de régularisation	-229.666,67	-180.916,67
4998-01, Amor. Prime de remboursement EO 18 mars 2004/2009	-229.666,67	-180.916,67
Total de l'Actif	28.232.826,94	26.539.345,50
<i>Passif</i>		
A./I. - Capitaux propres / Capital souscrit	774.245,85	774.245,85
1010-01, Capital souscrit	774.245,85	774.245,85
A./IV. - Capitaux propres / Réserve légale	53.740,98	52.751,72
1300-01, Réserve légale	53.740,98	52.751,72
A./VII. - Capitaux propres / Résultats reportés	1.021.078,68	1.002.282,71
1400-01, Résultats reportés	1.021.078,68	1.002.282,71
A./IX. - Capitaux propres / Résultat de l'exercice	35.675,68	19.785,23
1420-01, Résultat de l'exercice	35.675,68	19.785,23
B. - Provisions pour risques et charges	16.213,69	16.213,69
1611-01, Provision impôt ICC 2006	3.000,00	3.000,00
1612-01, Provision impôt sur le revenu 2006	10.000,00	10.000,00
1614-01, Provision taxe pour dépassement ratio 2001	1.919,69	1.919,69
1614-02, Provision taxe pour dépassement ratio 2003	544,00	544,00
1614-03, Provision taxe pour dépassement ratio 2005	750,00	750,00
C./2. - Dettes Supérieures à un an / Emprunts obligataires non subordonnés	3.575.000,00	3.575.000,00

1712-01, E.O. 3.575.000,00 EUR Zéro Coupon 18 mars 2004/2009	3.575.000,00	3.575.000,00
C./3. - Dettes supérieures à un an / Emprunts à long terme	8.302.772,46	8.302.772,46
1790-01, Dettes envers les actionnaires 0 %	3.043.790,56	3.043.790,56
1790-02, Dette actionnaire Eur 1an +0,25% 25 mai 2006	3.897.000,00	3.897.000,00
1791-01, Dettes action. 0% (liée créance TRASFITALIA)	1.015.000,00	1.015.000,00
1792-02, Dettes actionnaires (ex.Academy Ressources) 2.5%	76.981,90	76.981,90
E./1. - Autres dettes / Dettes plus charges exercices antérieurs	62.195,08	0,00
4499-01, Frais déclaration fiscale 2006 à payer	1.783,00	0,00
4823-01, Ints échus/dettes actionnaire 2006 à payer	60.412,08	0,00
E./2. - Autres dettes / Charges à payer sur l'exercice en cours	275.491,05	193.621,09
4560-01, Ints à payer s/ dette actionnaire -Eur.1an +0,25%	112.746,64	60.412,09
4561-01, Intérêts à payer sur dette actionnaire 2,5%	1.443,41	0,00
4582-01, Frais d'audit à payer	1.437,50	1.426,00
4583-01, Frais déclaration fiscale à payer	1.783,00	1.783,00
4588-01, A payer à Mme Donizetti (achat créance 19 juillet 2004)	130.000,00	130.000,00
4588-03, Frais de scission à payer	23.862,50	0,00
4588-04, Commission Sirefid à payer	4.218,00	0,00
Total du passif	<u>28.232.826,94</u>	<u>26.539.345,50</u>

Charges

I./1. - Corrections de Valeur sur Elément d'Actif / Amort. Frais d'établissement . . .	3.184,84	2.475,35
6300-02, Amort. frais d'augmentation capital	3.055,46	1.478,93
6300-04, Amort. frais changement statuts	129,38	996,42
III. - Intérêts et Charges assimilées	163.793,04	128.334,67
6501-02, Amortissement prime de remboursement E. O.	48.750,00	65.000,00
6530-01, Intérêts comptes courants bancaires (SEB)	0,00	8,18
6560-01, Frais et commissions bancaires (SEB)	838,00	1.036,79
6560-02, Frais et commissions bancaires (Banca Pop.Com.)	15,00	0,00
6570-01, Intérêts sur dette actionnaire (Eur.1 an +0,25%)	112.746,63	60.412,09
6572-01, Intérêts sur dette actionnaire 2,5%	1.443,41	1.877,61
IV. - Autres charges	140,00	154,85
6750-01, Taxe d'abonnement	0,00	154,85
6755-01, Cotisation chambre de commerce	140,00	0,00
IV. / 2. - Autres charges / Commissions payées	13.876,85	10.408,52
6121-01, Commissions gestion comptable	2.850,78	2.800,00
6122-01, Commissions gestion administrative	2.850,78	2.875,00
6122-02, Commissions gestion Sirefid	8.175,29	4.733,52
IV. / 3. - Autres charges / Frais divers	27.094,50	11.540,25
6145-01, Frais d'audit	1.449,00	1.426,00
6147-01, Frais de déclaration fiscale	1.783,00	1.783,00
6180-01, Assistance Administrative SEB	0,00	2.731,25
6180-03, Assistance fiscale SEB	0,00	5.600,00
6180-04, Frais de scission (SEB-Notaire-réviseur)	23.862,50	0,00
V. - Dotations pour Risques et charges	0,00	13.000,00
6702-01, Dot. provision Impôt Commercial et Communal (I	0,00	3.000,00
6703-01, Dot. provision Impôt sur les Revenu des collec	0,00	10.000,00
Bénéfice de l'Exercice	0,00	0,00
Total des charges	<u>416.178,46</u>	<u>331.827,28</u>

Produits

1. - Produits de l'Actif Immobilisé	243.711,37	185.510,38
7620-01, Intérêts sur financement Do.Ni Srl	111.088,41	185.510,38
7620-02, Intérêts sur financement PART FIDUC. n ° 1	112.881,33	0,00
7620-03, Intérêts sur financement TRASFITALIA Srl	19.741,63	0,00
2. - Produits provenant de l'Actif Circulant	53,54	188,49

7563-01, Intérêts sur compte courant	53,54	188,49
Total des produits	487.529,82	371.397,74

En contrepartie de l'apport de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, sans exception, de la Société scindée, les deux nouvelles sociétés recevront les éléments de patrimoine actif et passif suivants et auront par conséquent les situations d'ouverture suivantes:

Répartition

FALDO HOLDING S.A.

<i>Actif</i>		8.463.143,01
B/1 Frais d'établissement / Frais d'établissement		
B/2 Frais d'établissement / Amortissements		
C/5 Actif immobilisé / Immobilisations financières		
2800-01 TRASFITALIA Srl (Ex-Elcor Srl) 99 %	10.415,40	
2800-03 Participation Fiduciaire 1 (90% LEONARDO LUCE ITALIA Srl)	1.170.000,00	
2800-03 LEONARDO LUCE ITALIA Srl	400.000,00	
2800-04 Participation Fiduciaire 2 (90% LEONARDO LUCE GmbH)	45.000,00	
2900-05 Financement TRASFITALIA 2,5% 29 novembre 2004	1.052.886,77	
C/7 Actif immobilisé / Correction de Valeur Immobilisations Financières		
2851-01 Correction de valeur sur Participation Fiduciaire 2	-45.000,00	
D/1 Actif circulant / Créances		
2901-02 Financement Part. Fid. 1 (Euribor 1 an+0,5% 25 mai 2006)	3.500.000,00	
4102-01 Créance TRASFITALIA Srl	2.143.196,60	
D/2/1 Actif circulant / Produits à recevoir année en cours		
4141-02 Ints à recevoir sur financement TRASFITALIA	16.085,77	
4141-03 Ints à recevoir sur financement Part.Fidu 1	88.998,68	
D/2/2 Actif circulant / Produits à recevoir années précédentes		
4041-03 Ints échus sur financement Part.Fidu 1 (2006)	64.700,27	
D./IV./2 Actif circulant / Compte courant SEB		
5500-1-EUR Compte Courant SEB EUR	139,52	
F. Comptes de régularisation		
4997-01 Prime de remboursement sur EO 18 mars 2004/2009	57.000,00	
4998-01 Amort. Prime de remboursement sur EO 18 mars 2004/2009	-40.280,00	
<i>Passif</i>		8.463.143,01
A./1. - Capitaux propres		
1010-01 Capital souscrit	400.000,00	
1340-00 Réserve de scission	168.776,18	
B - Provisions pour risques et charges		
1611-01 Provision impôt ICC 2006	905,34	
1612-01 Provision impôt sur le revenu 2006	3.017,79	
1614-01 Provision Taxe dépassement de ratio 2001	579,32	
1614-02 Provision Taxe dépassement de ratio 2003	164,17	
1614-03 Provision Taxe dépassement de ratio 2005	226,33	
C/3 Dettes supérieures à un an / Emprunt long terme		
1712-01 E.O. Zéro Coupon 18 mars 2004-2009	627.000,00	
1790-01 Dettes envers les actionnaires 0 %	1.973.527,80	
1790-02 Financement actionnaire Eur 1an-0,25% 25 mai 2006	3.897.000,00	
1791-01 Dette Actionnaire 0% (liée créance Trasfitalia) Srl	1.007.500,00	
1792-02 Dettes envers Academy Ressources 2,5%	69.990,95	
E/2 Autres dettes / Charges à payer sur l'exercice en cours		
4499-01 Frais de déclaration fiscale 2006 à payer	538,07	
4588-01 A payer Mme Donizetti (achat créance 19 juillet 2004)	130.000,00	
4823-01 Ints échus dettes actionnaires 2006 à payer	60.412,08	
4560-01 Intérêts à payer sur financement actionnaire	114.058,97	
4582-01 Frais d'audit à payer	433,81	
4583-01 Frais de déclaration fiscale à payer	538,07	

4588-03 Frais de scission à payer	7.201,21
4588-04 Commission Sirefid à payer	1.272,91

ROSES IMMOBILIER S.A.

Actif

5.653.270,46

<i>B/1 Frais d'établissement / Frais d'établissement</i>	
<i>B/2 Frais d'établissement / Amortissements</i>	
<i>C/5 Actif immobilisé / Immobilisations financières</i>	
2800-05 Participation Fiduciaire 3 Sirefid (7 Invest Srl)	46.800,00
2800-06 Do.Ni Srl	1.498.500,00
2900-06 Financement Do.Ni Srl Eur 1an +0,5%	3.771.991,27
<i>D/2/1 Actif circulant / Produits à recevoir année en cours</i>	
4141-01 Ints à recevoir sur financement Do.Ni 2006	139.494,57
<i>D/2/2 Actif circulant / Produits à recevoir année precedentes</i>	
4141-01 Ints échus sur financement Do.Ni 2005	23.276,06
4141-02 Ints échus sur financement Do.Ni 2006	94.272,42
<i>D./IV./2 Actif circulant / Compte courant SEB</i>	
5500-1-E Compte Courant SEB EUR	322,81
<i>F. Comptes de régularisation</i>	
4997-01 Prime de remboursement sur E.O. 18 mars 2004/2009	268.000,00
4998-01 Amort. Prime de remboursement sur E.O. 18 mars 2004/2009	-189.386,67
<i>Passif</i>	5.653.270,46

A./1. - Capitaux propres

1010-01 Capital souscrit	1.000.000,00
1340-00 Réserve de scission	315.965,01

B - Provisions pour risques et charges

1611-01 Provision impôt ICC 2006	2.094,66
1612-01 Provision impôt sur le revenu 2006	6.982,21
1614-01 Provision Taxe dépassement de ratio 2001	1.340,37
1614-02 Provision Taxe dépassement de ratio 2003	379,83
1614-03 Provision Taxe dépassement de ratio 2005	523,67

C/3 Dettes supérieures à un an / Emprunt long terme

1790-01 Dettes envers les actionnaires 0 %	1.340.262,76
1712-01 E.O. Zéro Coupon 18 mars 2004-2009	2.948.000,00
1791-01 Dette Actionnaire 0% (liée créance Trasfitalia) Srl	7.500,00
1792-02 Dettes envers Academy Ressources 2,5%	6.990,95

E/2 Autres dettes / Charges à payer sur l'exercice en cours

4499-01 Frais de déclaration fiscale 2006 à payer	1.244,93
4561-01 Intérêts à payer sur financement actionnaire 2,5%	131,08
4582-01 Frais d'audit à payer	1.003,69
4583-01 Frais de déclaration fiscale à payer	1.244,93
4588-03 Frais de scission à payer	16.661,29
4588-04 Commission Sirefid à payer	2.945,09

Suit le projet d'acte constitutif de chacune des deux nouvelles sociétés:

FALDO HOLDING S.A., société anonyme

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FALDO HOLDING S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 400.000,00 (quatre cent mille Euro) représenté par 400 (quatre cent) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille Euro).

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique ; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1^{er} vendredi du mois de mai 2008 à 14.00 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Libération

Le capital social de FALDO HOLDING S.A. est de EUR 400.000,00 (quatre cent mille euros) tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci-avant, sera libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition proposé dans le projet de scission, savoir:

<i>Actif</i>	8.463.143,01
B/1 Frais d'établissement / Frais d'établissement	
B/2 Frais d'établissement / Amortissements	
C/5 Actif immobilisé / Immobilisations financières	
2800-01 TRASFITALIA Srl (Ex-Elcor Srl) 99 %	10.415,40
2800-03 Participation Fiduciaire 1 (90% LEONARDO LUCE ITALIA Srl)	1.170.000,00
2800-03 LEONARDO LUCE ITALIA Srl	400.000,00
2800-04 Participation Fiduciaire 2 (90% LEONARDO LUCE GmbH)	45.000,00

2900-05 Financement TRASFITALIA 2,5% 29 novembre 2004	1.052.886,77
C/7 Actif immobilisé / Correction de Valeur Immobilisations Financières	
2851-01 Correction de valeur sur Participation Fiduciaire 2	-45.000,00
D/1 Actif circulant / Créances	
2901-02 Financement Part. Fid. 1 (Euribor 1 an+0,5% 25 mai 2006)	3.500.000,00
4102-01 Créance TRASFITALIA Srl	2.143.196,60
D/2/1 Actif circulant / Produits à recevoir année en cours	
4141-02 Ints à recevoir sur financement TRASFITALIA	16.085,77
4141-03 Ints à recevoir sur financement Part.Fidu 1	88.998,68
D/2/2 Actif circulant / Produits à recevoir années précédentes	
4041-03 Ints échus sur financement Part.Fidu 1 (2006)	64.700,27
D./IV./2 Actif circulant / Compte courant SEB	
5500-1-EUR Compte Courant SEB EUR	139,52
F. Comptes de régularisation	
4997-01 Prime de remboursement sur EO 18 mars 2004/2009	57.000,00
4998-01 Amort. Prime de remboursement sur EO 18 mars 2004/2009	-40.280,00
<i>Passif</i>	8.463.143,01
A./1. - Capitaux propres	
1010-01 Capital souscrit	400.000,00
1340-00 Réserve de scission	168.776,18
B - Provisions pour risques et charges	
1611-01 Provision impôt ICC 2006	905,34
1612-01 Provision impôt sur le revenu 2006	3.017,79
1614-01 Provision Taxe dépassement de ratio 2001	579,32
1614-02 Provision Taxe dépassement de ratio 2003	164,17
1614-03 Provision Taxe dépassement de ratio 2005	226,33
C/3 Dettes supérieures à un an / Emprunt long terme	
1712-01 E.O. Zéro Coupon 18 mars 2004-2009	627.000,00
1790-01 Dettes envers les actionnaires 0 %	1.973.527,80
1790-02 Financement actionnaire Eur 1an-0,25% 25 mai 2006	3.897.000,00
1791-01 Dette Actionnaire 0% (liée créance Trasfitalia) Srl	1.007.500,00
1792-02 Dettes envers Academy Ressources 2,5%	69.990,95
E/2 Autres dettes / Charges à payer sur l'exercice en cours	
4499-01 Frais de déclaration fiscale 2006 à payer	538,07
4588-01 A payer Mme Donizetti (achat créance 19 juillet 2004)	130.000,00
4823-01 Ints échus dettes actionnaires 2006 à payer	60.412,08
4560-01 Intérêts à payer sur financement actionnaire	114.058,97
4582-01 Frais d'audit à payer	433,81
4583-01 Frais de déclaration fiscale à payer	538,07
4588-03 Frais de scission à payer	7.201,21
4588-04 Commission Sirefid à payer	1.272,91

Lequel apport autre qu'en numéraire a fait l'objet d'un rapport daté du 28 novembre 2007, du réviseur d'entreprises, savoir la société ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING S.à.r.l (En abrégé AACO) ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Attribution

En contrepartie de cet apport, les 400 actions représentatives du capital social de EUR 400.000,00 de la société présentement constituée, sont attribuées en totalité à CUMDOR S.A.

ROSES IMMOBILIER S.A.

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROSES IMMOBILIER S.A. .

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000,00 (un million d'euros) représenté par 1.000 (mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille Euro).

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique ; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{me} vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, savoir CUMDOR S.A., précitée, déclare souscrire à toutes les 1.000 actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.000.000,00 (un millions d'Euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 2^{me} vendredi du mois de mai 2008 à 14.00 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Libération

Le capital social de ROSES IMMOBILIER S.A. est de EUR 1.000.000,00 tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci-avant, sera libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition proposé dans le projet de scission, savoir:

<i>Actif</i>	5.653.270,46
B/1 Frais d'établissement / Frais d'établissement	
B/2 Frais d'établissement / Amortissements	
C/5 Actif immobilisé / Immobilisations financières	
2800-05 Participation Fiduciaire 3 Sirefid (7 Invest Srl)	46.800,00
2800-06 Do.Ni Srl	1.498.500,00
2900-06 Financement Do.Ni Srl Eur 1an +0,5%	3.771.991,27
D/2/1 Actif circulant / Produits à recevoir année en cours	
4141-01 Ints à recevoir sur financement Do.Ni 2006	139.494,57
D/2/2 Actif circulant / Produits à recevoir année precedentes	
4141-01 Ints échus sur financement Do.Ni 2005	23.276,06
4141-02 Ints échus sur financement Do.Ni 2006	94.272,42
D./IV./2 Actif circulant / Compte courant SEB	
5500-1-E Compte Courant SEB EUR	322,81
F. Comptes de régularisation	
4997-01 Prime de remboursement sur E.O. 18 mars 2004/2009	268.000,00
4998-01 Amort. Prime de remboursement sur E.O. 18 mars 2004/2009	-189.386,67
<i>Passif</i>	5.653.270,46
A./1. - Capitaux propres	
1010-01 Capital souscrit	1.000.000,00
1340-00 Réserve de scission	315.965,01
B - Provisions pour risques et charges	
1611-01 Provision impôt ICC 2006	2.094,66
1612-01 Provision impôt sur le revenu 2006	6.982,21
1614-01 Provision Taxe dépassement de ratio 2001	1.340,37
1614-02 Provision Taxe dépassement de ratio 2003	379,83
1614-03 Provision Taxe dépassement de ratio 2005	523,67
C/3 Dettes supérieures à un an / Emprunt long terme	
1790-01 Dettes envers les actionnaires 0 %	1.340.262,76
1712-01 E.O. Zéro Coupon 18 mars 2004-2009	2.948.000,00
1791-01 Dette Actionnaire 0% (liée créance Trasfitalia) Srl	7.500,00
1792-02 Dettes envers Academy Ressources 2,5%	6.990,95
E/2 Autres dettes / Charges à payer sur l'exercice en cours	
4499-01 Frais de déclaration fiscale 2006 à payer	1.244,93
4561-01 Intérêts à payer sur financement actionnaire 2,5%	131,08
4582-01 Frais d'audit à payer	1.003,69
4583-01 Frais de déclaration fiscale à payer	1.244,93
4588-03 Frais de scission à payer	16.661,29
4588-04 Commission Sirefid à payer	2.945,09

Lequel apport autre qu'en numéraire a fait l'objet d'un rapport daté du 28 novembre 2007, du réviseur d'entreprises, savoir la société ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING S.à.r.l (En abrégé AACO) ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Attribution

En contrepartie de cet apport, les 1.000 actions représentatives du capital social de EUR 1.000.000,00 de la société présentement constituée, sont attribuées en totalité à CUMDOR S.A.

Luxembourg, le 28 novembre 2007

Pour FALDO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139309/208/716.

(070166241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the public limited company (société anonyme) KERNEL HOLDING S.A. (hereafter referred to as «the Company»), with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 109.173,

pursuant to a power given by the board of directors of the Company dated November 16, 2007.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1.- The public limited company KERNEL HOLDING S.A., prenamed, has been incorporated by deed of the undersigned notary on June 15, 2005, published in the Mémorial C number 1261 of November 24, 2005, and its articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on October 12, 2007, published in the Mémorial C number 2444 of October 29, 2007.

2.- The corporate capital of the company is set at one million two hundred thirty-two thousand three hundred and sixty-eight United States Dollars and two Cents (USD 1,232,368.02) divided into forty-six million six hundred and seventy thousand (46,670,000) shares without indication of a nominal value.

3.- Pursuant to the sixth paragraph of article five of the articles of association, the authorized capital is fixed at four hundred sixty nine thousand four hundred and seventy three United States Dollars and fifty three Cents (USD 469,473.53) represented by seventeen million seven hundred seventy nine thousand and forty-eight (17,779,048) shares without indication of a nominal value.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which it will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders.

4.- By decision dated November 16, 2007, the board of directors of the Company has decided to increase the capital by an amount of four hundred forty thousand two hundred and fourteen United States Dollars and forty-two Cents (USD 440,214.42), so as to raise the capital from its present amount of one million two hundred thirty two thousand three hundred and sixty eight United States Dollars and two Cents (USD 1,232,368.02) to one million six hundred seventy-two thousand five hundred and eighty-two United States Dollars and forty four Cents (USD 1,672,582.44), by the issue of sixteen million six hundred and seventy-one thousand (16,671,000) new shares without indication of a nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

5.- The sixteen million six hundred and seventy-one thousand (16,671,000) new shares that have been subscribed have been paid by contribution in cash of one hundred sixty-one million four hundred thirty-six thousand four hundred and ten United States Dollars and fifty Cents (USD 161,436,410.50); four hundred forty thousand two hundred and fourteen United States Dollars and forty-two Cents (USD 440,214.42) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and one hundred sixty million nine hundred ninety-six thousand one hundred and ninety-six United States Dollars and eight Cents (USD 160,996,196.08) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

The amount of one hundred sixty one million four hundred thirty-six thousand four hundred and ten United States Dollars and fifty Cents (USD 161,436,410.50) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

6.- As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the articles of association is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at one million six hundred seventy-two thousand five hundred and eighty-two United States Dollars and forty four Cents (USD 1,672,582.44) divided into sixty three million three hundred and forty-one thousand (63,341,000) shares without indication of a nominal value.»

137450

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one million one hundred and nineteen thousand three hundred Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 110,165,422.75.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme KERNEL HOLDING S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.173,

en vertu d'un pouvoir conféré par le conseil d'administration de la Société daté du 16 novembre 2007.

Le procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, en qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La société anonyme KERNEL HOLDING S.A., prédésignée, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1261 du 24 novembre 2005, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2444 du 29 octobre 2007.

2.- Le capital social de la société est actuellement fixé à un million deux cent trente-deux mille trois cent soixante-huit Dollars US et deux Cents (USD 1.232.368,02) représenté par quarante-six millions six cent soixante-dix mille (46.670.000) actions sans indication de valeur nominale.

3.- Conformément à l'alinéa six de l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à quatre cent soixante-neuf mille quatre cent soixante-treize Dollars US et cinquante-trois Cents (USD 469.473,53) représenté par dix-sept millions sept cent soixante dix-neuf mille quarante-huit (17.779.048) actions sans indication de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4.- Par décision du 16 novembre 2007, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quarante mille deux cent quatorze Dollars US et quarante-deux Cents (USD 440.214,42), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de un million deux cent trente-deux mille trois cent soixante-huit Dollars US et deux Cents (USD 1.232.368,02) à un million six cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-deux Dollars US et quarante-quatre Cents (USD 1.672.582,44), par l'émission de seize millions six cent soixante et onze mille (16.671.000) actions sans indication de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5.- Les seize millions six cent soixante et onze mille (16.671.000) actions nouvelles qui ont été souscrites ont été libérées entièrement par apport en espèces de cent soixante et un millions quatre cent trente-six mille quatre cent dix Dollars US et cinquante Cents (USD 161.436.410,50); quatre cent quarante mille deux cent quatorze Dollars US et quarante-deux Cents (USD 440.214,42) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et cent soixante millions neuf cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-seize Dollars US et huit Cents (USD 160.996.196,08) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La somme de cent soixante et un millions quatre cent trente-six mille quatre cent dix Dollars US et cinquante Cents (USD 161.436.410,50) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6.- A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er})** . Le capital social est fixé à un million six cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-deux Dollars US et quarante-quatre Cents (USD 1.672.582,44) représenté par soixante-trois millions trois cent quarante et un mille (63.341.000) actions sans indication de valeur nominale.»

137451

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de un million cent dix-neuf mille trois cents Euros.

Le montant total du capital social et de la prime d'émission est évalué à EUR 110.165.422,75.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2007, Relation GRE/2007/5299. — Reçu 1.101.654,23 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007137673/231/127.

(070164603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

Référence de publication: 2007137674/231/14.

(070164605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

—

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of the month of November.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of VRATISLAVIA HOLDINGS S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, incorporated by deed of M^e André Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 14 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 25 September 2004 under number C-957 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen on 12 December 2006 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 27 February 2007 under number C-258.

The notary appeared at eleven a.m. at the meeting.

The meeting was presided over by Mr Ivan Vohlmuth, corporate executive, residing in Prague.

The chairman appointed as secretary Mr Roman Babka, corporate executive, residing in Prague.

The meeting elected as scrutineer M^e Martine Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The meeting has been validly convened by registered mail addressed to all shareholders on 5 November 2007 (the «Convening Notice»).

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities. On the basis of the Convening Notice, shareholders not present or represented have waived their preferential subscription right.

III. It appears from the attendance list that out of one hundred twenty five thousand two hundred fifty-eight (125,258) shares outstanding, one hundred and two thousand seven hundred and forty-four (102,744) shares of ROYALTON CAPITAL INVESTORS, LDC are present or represented at the present meeting so that the quorum required by law is reached and that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below. Resolutions to be adopted must be voted in favour by a majority of at least sixty-eight thousand four hundred ninety-six (68,496) shares.

IV. The agenda is as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company of a maximum amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000.-) by the issuance of a maximum of six hundred thousand (600,000) new shares to be allocated to existing shareholders prorata to their shareholding for a subscription price per share of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) par value each, it being specified that the issued share capital may be increased in proportion of the subscriptions by the shareholders present or represented;

Subscription and payment of the new shares by the existing shareholders present or represented, payment of the subscription price by contribution in cash and issue of new shares;

2. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company in order to reflect the decisions taken under item 1 above.

V. The Company has received on its account six hundred thirteen thousand three hundred and fifty Euro (€ 613,350.-) for four hundred ninety thousand six hundred and eighty (490,680) shares to be subscribed by ROYALTON CAPITAL INVESTORS. Mr Tomasz Otomanski and Mr Lech Poniznik-Kunkel have not applied for their part of the shares to be subscribed so that the capital increase will be limited to the part pro rata to be subscribed by ROYALTON CAPITAL INVESTORS.

After the foregoing has been acknowledged the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It was decided to increase the issued share capital of the Company from one hundred fifty-six thousand five hundred and seventy-two Euro and fifty cent (EUR 156,572.50) to an amount of seven hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-two Euro and fifty cent (EUR 769,922.50) by the issuance of four hundred ninety thousand six hundred and eighty (490,680) new shares having a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Thereupon the subscriber set forth below, represented by a proxy held by Roman Babka (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith) subscribed to such new shares as set out in the table herebelow.

Subscribers	Number of Shares
ROYALTON CAPITAL INVESTORS, LDC	490,680
Total	490,680

The total subscription price of the new Shares is paid by way of contribution in cash.

Evidence of the full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The Meeting resolved to issue the New Shares as set forth above and to allocate six hundred thirteen thousand three hundred and fifty Euro (€ 613,350.-) to the share capital of the Company.

Second resolution

In order to reflect the first resolution, the Meeting resolved to amend article 3 of the articles of incorporation to be read as follows:

«The corporate capital is set at seven hundred sixty-nine thousand nine hundred and twenty-two Euro and fifty cent (EUR 769,922.50), divided into six hundred fifteen thousand nine hundred and thirty-eight (615,938) shares having a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.»

There being no further business on the agenda to be recorded by notarial deed, the notary left the meeting at eleven fifteen a.m.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about eight thousand six hundred (8,600.-) Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le quinzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VRATISLAVIA HOLDINGS S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, constituée selon un acte de M^e André Jean Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 14 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 septembre 2004 sous le numéro C-957 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître André Jean Joseph Schwachtgen le 12 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 février 2007 sous le numéro C-258.

Le notaire a apparu à onze heures devant l'assemblée.

L'assemblée a été déclarée ouverte avec M Ivan Vohlmuth, corporate executive, résidant à Prague, en tant que président.

Le président a élu comme secrétaire, M Roman Babka, corporate executive, résidant à Prague.

L'assemblée a élu comme scrutateur M^e Martine Elvinger, maître en droit, résidant au Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'assemblée a été valablement convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires le 5 novembre 2007 (la «Lettre de Convocation»).

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités de l'enregistrement. Sur la base de la Lettre de Convocation, les actionnaires non présents ou représentés ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

III. Il ressort de la liste de présence que sur les cent vingt cinq mille deux cent cinquante huit (125.258) actions émises, cent deux mille sept cent quarante-quatre (102.744) actions de ROYALTON CAPITAL INVESTORS LDC sont présentes ou représentées à la présente assemblée de sorte que le quorum requis par la loi est atteint et que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour inscrit ci-dessous. Les résolutions devant être adoptées doivent l'être à une majorité de soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six (68.496) actions.

IV. L'ordre du jour est comme suit:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant maximum de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) par l'émission d'un maximum de six cent mille (600.000) nouvelles actions devant être attribuées aux actionnaires actuels au prorata de leur actionnariat pour un prix de souscription par action d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) de valeur nominale chacune, étant précisé que le capital social émis peut être augmenté en fonction des souscriptions des actionnaires présents ou représentés;

Souscription et paiement des nouvelles actions par les actionnaires actuels, présents ou représentés paiement du prix de souscription par des apports en numéraire et émission des nouvelles actions;

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises sous le point 1 ci-dessus.

V. La Société a reçu sur son compte six cent treize mille trois cent cinquante Euros (EUR 613.350,-) pour quatre cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingts (490.680) actions au nom de ROYALTON CAPITAL INVESTORS. M. Tomaz Otomanski et M. Lech Poniznik-Kunkel n'ont pas fait appel à leur part des actions à souscrire de sorte que l'augmentation de capital sera limitée à la partie pro rata devant être souscrite par ROYALTON CAPITAL INVESTORS.

Après ce qui précède ait été reconnu, l'assemblée a adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent cinquante-six mille cinq cent soixante-douze euros et cinquante centimes (EUR 156.572,50) à un montant de sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-deux euros et cinquante centimes (€ 769.922,50) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt (490.680) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

A la suite de quoi le souscripteur inscrit ci-après, représenté par une procuration détenue par Roman Babka, (une copie de laquelle devant rester attachée au présent acte pour être enregistré avec lui), ont souscrit aux nouvelles actions comme indiqué dans le tableau ci-après.

Souscripteurs	Nombre d'actions
ROYALTON CAPITAL INVESTORS, LDC	490.680
Total	490.680

Le prix total de souscription des nouvelles actions a été réglé en numéraire.

Preuve du plein paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'émettre les nouvelles actions comme décrit ci-dessus et d'allouer six cent treize mille trois cent cinquante euros (EUR 613.350,-) au capital social de la Société

Deuxième résolution

Afin de refléter la première résolution, l'assemblée a résolu de modifier l'article 3 des statuts qui doivent se lire ainsi:

«Le capital social est fixé à sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-deux euros et cinquante centimes (EUR 769.922,50) divisé en six cent quinze mille neuf cent trente-huit (615.938) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour qui nécessite d'être acté par acte notarié, le notaire quitte l'assemblée à onze heures quinze.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou qui devraient lui incomber du fait de l'augmentation de capital au taux fiscal d'enregistrement fixe sont évaluées à environ huit mille six cents (8.600,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Vohlmuth, R. Babka, M. Elvinger, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007. LAC/2007/36111. — Reçu 6.133,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007138790/5770/161.

(070166177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

M. Schaeffer

Le notaire

Référence de publication: 2007138793/5770/12.

(070166179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Allfunds International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.459.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALLFUNDS BANK S.A., a credit institution authorised under the laws of Spain, with registered office in Nuria 57, Mirasierra, E-28034 Madrid, as founder,

here represented by Mrs Myriam Moulla, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Madrid, on 6 November 2007.

The proxy given, signed *ne varietur* by the representative of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme which it declares to organise.

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of ALLFUNDS INTERNATIONAL S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is to pursue as professional of the financial sector, the activities of distributor of units or shares in collective investment undertakings accepting or making payments and of broker as defined in the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the «Law»).

The Company may have interests in any form and in any business, undertaking or company having an identical, analogous or related purpose or which are likely to support the development of its business and to facilitate the distribution of its products or services.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

In general, the Company may effect all industrial, commercial and financial operations, movable or immovable, related either directly or indirectly to the corporate purpose described above.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Any shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company. Two classes of directors will be created, class A directors and class B directors.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are appointed, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors including at least one Class A director, are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented, but shall only be effective if at least one class A director votes in favour of them. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of one class A director of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders - Resolutions of the Sole Shareholder. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section IV of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of June, at noon.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors chosen among the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-one of December of the same year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in 2009.

Subscription

All the one hundred twenty-five thousand (125,000) shares of the Company are subscribed by ALLFUNDS BANK S.A., prequalified.

All the shares are entirely paid-in in cash so that the amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Resolutions of the Sole Shareholder

The above named person representing the entire subscribed share capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set the number of directors at five (5).

The following persons are appointed as members of the Board of Directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2008:

- Mr Juan Alcaraz, Chief Executive Officer of ALLFUNDS BANK S.A., class A director, born on 20 December 1969, in Madrid (Spain), residing in Naranjo de Bulnes 104, San Sebastián de los Reyes, E-28707 Madrid;

- Mr Beltran Parages, Regional Manager of ALLFUNDS BANK S.A., class B director, born on 18 October 1970, in Madrid (Spain), residing in C/ Oria 30, E-28002 Madrid;

- Mr Mariano Rabadan, Chief Operating Officer of ALLFUNDS BANK S.A., class B director, born on 7 August 1965, in Zaragoza (Spain), residing in Mesena 58, 1 ° A, E-28033 Madrid;

- Mr Gianluca Renzini, Regional Manager of ALLFUNDS BANK S.A., class B director, born on 1 August 1965, in San Benedetto del Tronto (Italy), residing in Contrada S.Salvatore 6, I-63038 Ripatransone;

- Mr Iñigo Diez Bartolomé, Chief Financial Officer and Compliance Officer of ALLFUNDS BANK S.A., class B director, born on 3 July 1966, in Bilbao-Vizcaya (Spain), residing in Avenida de Europa 15, portal 3, 2^o B, Pozuelo de Alarcón, E-28224 Madrid.

Second resolution

The sole shareholder resolves to fix the address of the registered office of the Company at Le Dôme - Espace Pétrusse, Building C, 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation or the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing person, who is known to the notary by its first name and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

ALLFUNDS BANK S.A., une société de crédit, constituée conformément aux lois d'Espagne, ayant son siège social à Nuria 57, Mirasierra, E-28034 Madrid, en qualité de fondateur,

dûment représentée par Madame Myriam Moulla, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, datée du 6 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société sous forme d'une société anonyme et sous la dénomination de ALLFUNDS INTERNATIONAL S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de poursuivre, en tant que professionnel du secteur financier, l'activité de distributeur de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif pouvant accepter ou faire des paiements, ainsi que celle de courtier au sens de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée («la Loi»).

La Société peut détenir des participations, de quelque manière que ce soit, dans toute entreprise ou société ayant un objet social identique, analogue ou y relatif, susceptibles de promouvoir le développement de ses activités et de faciliter la distribution de ses produits ou services.

La Société peut donner des garanties, accorder des prêts ou assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En général, la Société peut effectuer tous types de transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec l'objet social décrit ci-dessus.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Deux classes d'administrateurs seront créées, une classe A et une classe B.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être nommés à nouveau.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et nommer un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, dont un administrateur de la classe A, sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés, mais ne seront effectives que si au moins un administrateur de la classe A vote en faveur de celles-ci. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une de voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature d'un administrateur de la classe A ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Résolutions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce l'ensemble des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires aux termes des dispositions de la Section IV de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10 %) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à midi.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur d'entreprises qui sera /seront choisi(s) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises luxembourgeois.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription

Toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la Société sont souscrites par ALLFUNDS BANK S.A., prénommée.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

137463

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

La personne précitée, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à cinq (5).

Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil d'Administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2008:

- Monsieur Juan Alcaraz, Chief Executive Officer de ALLFUNDS BANK S.A., administrateur de la classe A, né le 20 décembre 1969, à Madrid (Espagne), demeurant à Naranjo de Bulnes 104, San Sebastián de los Reyes, E-28707 Madrid;
- Monsieur Beltran Parages, Regional Manager de ALLFUNDS BANK S.A., administrateur de la classe B, né le 18 octobre 1970, à Madrid (Espagne), demeurant à C/ Oria 30, E-28002 Madrid;
- Monsieur Mariano Rabadan, Chief Operating Officer de ALLFUNDS BANK S.A., administrateur de la classe B, né le 7 août 1965, à Zaragoza (Espagne), demeurant à Mesena 58, 1^o A, E-28033 Madrid;
- Monsieur Gianluca Renzini, Regional Manager de ALLFUNDS BANK S.A., administrateur de la classe B, né le 1^{er} août 1965, à San Benedetto del Tronto (Italie), demeurant à Contrada S.Salvatore 6, I-63038 Ripatransone;
- Monsieur Iñigo Diez Bartolomé, Chief Financial Officer et Compliance Officer de ALLFUNDS BANK S.A., administrateur de la classe B, né le 3 juillet 1966 à Bilbao-Vizcaya (Espagne), demeurant à Avenida de Europa 15, portal 3, 2^o B, Pozuelo de Alarcón, E-28224 Madrid.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de fixer l'adresse du siège de la Société au Le Dôme - Espace Pétrusse, Bâtiment C, 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la représentante de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Moulla, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, LAC / 2007 / 34673. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007135605/7241/488.

(070158860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Laura Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.356.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 12 décembre 2007 à 10.00 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133768/58/21.

E. Sec C@pital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 75.220.

Vötra GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, 2, rue Chaux de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 51.427.

Citadel Telecom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, 4, Rollach Hall.

R.C.S. Luxembourg B 75.702.

Liquidations judiciaires

Par jugements rendus en date du 22 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- E.SEC C@PITAL S.A., avec siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, dénoncé le 26 mars 2005 (RCSL B. 75220);

- CITADEL TELECOM S.à r.l., avec siège social au 4, Rollach Hall, L-5280 Sandweiler (RCSL B.75702);

- VÖTRA GmbH, avec siège social au 2, rue Chaux de Contern, L-5324 Contern (RCSL B.51427);

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, Juge, et liquidateur Maître Geoffrey Scardoni, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 12 décembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Maître Geoffrey Scardoni

Le liquidateur

Référence de publication: 2007140180/2460/38.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00691. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00694. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

(070167509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

(070167508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

New Life 2005 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.993.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 12 décembre 2007 à 9.30 heures au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;

2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007133769/58/21.

Les Pléiades S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.276.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 20 décembre 2007 à 10.00 heures au 26, boulevard royal, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion ; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007135094/58/21.

Albergo Finances S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.371.

BB Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.923.

Carabo Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.662.

Finchaussures S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.299.

Gecofisc S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 45.679.

Liquidations judiciaires

Par jugements rendus en date du 22 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme ALBERGO FINANCES S.A., dont le siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, a été dénoncé en date du 4 février 2004,
- La société anonyme BB HOLDING S.A., dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été dénoncé en date du 25 mars 2004,
- La société anonyme CARABO HOLDING S.A., dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été dénoncé en date du 25 mars 2004,
- La société anonyme FINCHAUSSURES S.A., dont le siège social à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, a été dénoncé en date du 17 février 2004,
- La société anonyme GECOFISC S.A., dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, a été dénoncé en date du 30 août 2007,

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka Skorochood, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 12 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Maître Maïka Skorochood
Le liquidateur

Référence de publication: 2007140200/4437/48.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01913. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01915. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01916. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01917. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01918. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

(070167165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

(070167166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

(070167171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

(070167175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Am 19. Dezember 2007 findet die jährliche

GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Investmentgesellschaft E&G FONDS um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 30. September 2007.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2008.
6. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens 5 Tage bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im Dezember 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007136945/755/23.

Banbonne Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.965.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
et par le conseil d'administration en date du 5 septembre 2007*

1. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2008.

3. Monsieur Hans De Graaf, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BANBONNE INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007110719/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Geyser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 16.041.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 21 décembre 2007 à 11.00 heures, au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2007 avait décidé d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2006:

- à la réserve légale Euros: 6.100.000,00

- au report à nouveau Euros: 185.710.972,39

Il est proposé de modifier cette affectation en constituant avant report à nouveau, une réserve quinquennale spéciale, à la hauteur de Euros 14.075,00.»

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article onze des statuts. Les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société, cinq jours francs au moins avant la réunion, de leur intention d'assister à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007135987/21.

B & B Lux-Manu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23, An der Klaus.
R.C.S. Luxembourg B 121.295.

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Besim Bilic, entrepreneur de constructions métalliques, né à Maglaj (Bosnie Herzégovine) le 1^{er} mai 1961 (Matricule 19610501810), demeurant à L-5752 Frisange, 23 An der Klaus;

2) Monsieur Bruno Heinrich Mossmann, grutier, né à Trèves (Allemagne) le 11 février 1951 (Matricule 19510211858), demeurant à D-54290 Trèves, Neustrasse 71.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée B & B LUX-MANU S.à.r.l. (Matricule 20062442655);

avec siège social à L-5752 Frisange, 23 An der Klaus;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.295;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 113.615.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Bruno Heinrich Mossmann, prèdit, déclare par les présentes vendre à Monsieur Besim Bilic, ici présent et ce acceptant 40 (quarante) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée B & B LUX-MANU S.à.r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de dix mille euro (Euro 10.000,-), montant que Monsieur Bruno Heinrich Mossmann reconnaît par les présentes avoir reçu de Monsieur Besim Bilic, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Suite à la prédite cession de parts l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euro (Euro 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euro (Euro 124,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Besim Bilic, prénommé 100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euro (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Bruno Heinrich Mossmann en sa qualité de gérant administratif à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommé gérant unique de la société Monsieur Besim Bilic, prèdit, qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société, en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à six cent vingt euro (Euro 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils sont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Bilic, H. Mossmann, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 2 novembre 2007, Relation: EAC/2007/13533. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 novembre 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007137733/209/54.

(070159679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Spidolswäscherei, Société Coopérative.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 13-15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 58.612.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour SPIDOLSWÄSCHEREI SOC. COOP.

Signature

Référence de publication: 2007114880/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03070. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Protein System, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 64, rue de Koerich, Z.A. Kaercherwee.

R.C.S. Luxembourg B 63.331.

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaire de la société anonyme PROTEIN SYSTEM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, L-8933 Windhof, 12A, Ancienne Route d'Arlon, R.C.S Luxembourg section B numéro 63.331, constituée suivant acte reçu le 20 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 380 du 26 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux mille cent (2.100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-8399 Windhof, 12A, ancienne route d'Arlon au L-8437 Steinfort, 64 rue de Koerich, Z.A. Kaercherwee.

2. Modification subséquente de l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Steinfort. ».

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du L-8399 Windhof, 12A, ancienne route d'Arlon au L-8437 Steinfort, 64 rue de Koerich, Z.A. Kaercherwee.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. premier paragraphe.** Le siège social est établi à Steinfort.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Schmitz, C. Grundheber, A. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34636. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

137470

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136952/211/49.

(070158790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

International Holding EVS, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 105.900.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49338 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007135852/211/11.

(070157854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

LMVL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.311.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 6 novembre 2007 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

- Maître Philippe Morales, Monsieur Jean-Marie Boden et Monsieur Roland De Cillia ont démissionné et sont remplacés de leur fonction d'administrateur par Monsieur Jonathan Beggiano, directeur comptable, né le 19 juin 1975 à Villerupt (France) demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, Monsieur Jean-Marc Assa, employé privé, né le 28 mars 1974 à Paris, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix et la société de droit Luxembourgeois EXCELIANCE SA, inscrite au Registre de Commerce des sociétés sous le numéro B 83.412, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jonathan Beggiano. Leurs mandats expirent à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

- La société CEDERLUX-SERVICES SARL a démissionné et a été remplacée dans sa fonction de commissaire aux comptes par la société de droit luxembourgeois LE COMITIUM INTERNATIONAL SA inscrite au Registre de Commerce des sociétés sous le numéro B 83.527, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. Son mandat expire à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

Pour le conseil d'administration

Signature

Le président

Référence de publication: 2007135847/1091/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

CETP Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.010.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007111944/5480/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06555. - Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Land Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.225.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juin 2007

- les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer et de Monsieur Massimiliano Magagnoli, commercialista, né le 9 mars 1962 à Bologna (Italie), demeurant à I-40124 Bologna, 19, Via D'Azeglio sont reconduits pour une nouvelle période statutaire jusqu'à l'assemblée de 2013.

- Le mandat en tant que commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour LAND INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007136422/696/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Edifinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 39.898.

—
RECTIFICATIF

Erratum concernant le Formulaire de réquisition relatif à l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 2007.

- Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange demeure à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer et non pas au 3, rue de Kirchberg.

- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 a son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel et non pas au 3, Millegässel.

Certifié sincère et conforme

Pour EDIFINVEST HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007136423/696/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

European Brand Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.459.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135378/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03370. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Sands Crédit S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 20.448.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 10 octobre 2007

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Michele Janner, administrateur de société, né le 10 décembre 1952 à Bosco Gurin (TI) (Suisse), demeurant à CH-Bellinzona, Via C. Molo 11; Norbert Kummer, licencié en sciences commerciales et économiques, né le 26 mai 1933 à Luxembourg, demeurant à L-6171 Godbrange, 12 an Hesselter; et Miguel Llamas, administrateur de société, né le 14 janvier 1949 à Biedrafita de Babia (Espagne, prov. Leon), demeurant à CH-Bellinzona Carasso, Via Mottarone 16 et le mandat de commissaire aux comptes de FIDECONTO REVISIONI S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce du District de Bellinzona (Suisse) sous le n. CH-500.3.001.819-2 et ayant son siège social à CH-6501 Bellinzona, Via Cane. Molo 11 sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour SANDS CREDIT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007136421/696/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03666. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Firwind Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 48.245.

—
Monsieur Toby Herkrath a été désigné par la société INTER PORTFOLIO S.A. comme son représentant permanent au sein du conseil d'administration de FIRWIND FINANCE S.A.

Certifié sincère et conforme

Pour FIRWIND FINANCE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007136424/696/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Macquarie CountryWide Jena Burgau Sarl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Tane Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.519.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49358 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007136983/211/12.

(070159161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.
